



VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2025-87

Service Marchés Publics

Objet : CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE – Lot n°01 Clos et couvert – Avenant n°1

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26 du Conseil Municipal en date du 17 juin 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, pour signer les marchés de travaux construction d'un vestiaire avec les entreprises les mieux-disantes,

Vu la décision n°2025-70 du 12 juin 2025,

Vu l'erreur matérielle de calcul affectant le montant total du marché de travaux du lot 01 – Clos et couvert,

DECIDE

Article 1 : De rectifier le montant initial du marché qui s'élevait à 382 099,08 € HT comme suit :

Le montant total rectifié du marché est désormais fixé à 388 268,96 € HT soit 465 922,75 € TTC. Cette rectification résulte de l'addition des 6 lignes de prix suivantes, omises dans le calcul initial :

- 1.1.4 Implantation et piquetage : 592,00 € HT
- 2.1.1 Terrassement de fouilles en rigole et en puits : 3 328,29 € HT
- 2.1.2 Déplacement tampon Eu et EP : 828,80 € HT
- 2.1.3 Raccordement Eu : 769,60 € HT
- 2.1.4 Raccordement AEP : 325,60 € HT
- 2.1.5 Raccordement au réseau électrique : 325,60 € HT

Article 2 : les clauses du marché initial non modifiées par l'avenant restent applicables.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, Le responsable du Service et Mme la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250715-DEC2025-87-1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025

Fait à Ugine, le 15 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,
Michel CHEVALLIER
Maire-adjoint

